

**Avis de classement
rendu par la commission de sélection d'appel à projets ACT 28
réunie le 21 juin 2019**

Objet de l'appel à projets :

Création de 12 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) dits « classiques » sur le département d'Eure-et-Loir (28), pour des personnes adultes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et/ou sociale et nécessitant des soins et un suivi médical.

Avis d'appel à projets publié le 8 janvier 2019 au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Autorité compétente :

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Cité Coligny
131 rue du Faubourg Bannier
BP 74409
45044 ORLEANS CEDEX 1

4 dossiers ont été reçus à l'ARS Centre-Val de Loire.

Le dossier de candidature de l'Association Aurore, ayant été réceptionné en dehors du délai fixé dans le cadre de cet appel à projet, a l'objet d'un refus préalable, confirmé en séance.

Classement des dossiers :

La commission de sélection a classé les dossiers comme suit :

- N° 1 ANPAA
- N° 2 Association CORDIA
- N° 3 Association La Rose des Vents

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 21 juin 2019

Le Président
de la commission de sélection,



Docteur Isabelle ANNAHEIM-JAMET